

COTITA

23 septembre 2010

Limitations de vitesse RD 86


 **Historique**

Historique

- Conseil Interministériel de la Sécurité Routière du 18 décembre 2002 relatif à la crédibilité de la signalisation routière
- 2003 Circulaire DSCR d'application aux Préfets du 17 11 2003 demandant une concertation avec l'ensemble des gestionnaires.

2004 et 2005

Applications sur le réseau principal du Département (RN 104, RN 86, RD 120, RD 532...) :

visite d 'itinéraires DDE - CG avec relevé des incohérences et propositions de modifications (limitations de vitesse, limites d 'agglomération),
consultation des forces de l 'ordre, et Maires des communes principales concernées,

2004 et 2005

Applications sur le réseau principal du Département (RN 104, RN 86, RD 120, RD 532...) :

visite d 'itinéraires DDE - CG avec relevé des incohérences et propositions de modifications (limitations de vitesse, limites d 'agglomération),
consultation des forces de l 'ordre, et Maires des communes principales concernées,

Exemples



Exemples



Exemples



2005

Retours des consultations,
Adaptation, voire annulation de certaines propositions
(points sensibles, demandes locales).



Exemple de Soyons - Charmes : conservation du 70 km/h



2007 2008

Après transferts des routes et services, relance par la DRD de la procédure, ce sujet ayant également été abordé par la Préfecture en pôle sécurité routière.

Transmission par le PCG à M. le Préfet d'une douzaine de diagnostics, avec propositions d'amélioration sur la RD 86.




Principes utilisés

Plan de situation



Le Pouzin

Département du Gard



A Zones de bâti hors agglomération : 70 km/h

B Passage-piéton nécessaire et aménagé
hors agglomération : 70 km/h

C Entrée de villes en bâti diffus : 70 km/h

D Zone à faible distance de visibilité - voie étroite:
70, 50 ou 30 km/h

E Points sensibles (zone 30 aménagée...) en
agglomération : 30 km/h

F Cas particulier des passages à niveau,
en virage prononcé 30 ou 50 km/h

2009 2010

Présentation conjointe en réunion par la Préfecture, la DDT, et le Département de l'ensemble de la démarche à tous les maires concernés.

Validation d'une adaptation locale (30 remplacé par 50 km/h sur un pont étroit et sinueux)

Prise d'un arrêté unique sur la section (avis Préfet sur RGC hors agglomération)

Adaptation de la signalisation sur le terrain.



Deux exemples significatifs :

RD 86 Passage à niveau à Viviers « La Roussette »

RD 86 Passage inférieur de voie ferrée à St Montan
« La Conche » .

PN La Roussette



avant



après

PN La Roussette



avant



après

PN La Roussette



Résultat final en approche

PN La Roussette



avant



après

PN La Roussette



Résultat final en position



PN La Roussette



avant



après

PI La Conche



avant



après

PI La Conche



avant



après

PI La Conche



Résultat final en position

PI La Conche



avant



après

Fin de la présentation

Crédit photos
CETE de Lyon (Pixiroute)
DRD 07

DRD / DAEER / SES
septembre 2010

